

Extrait du registre des délibérations
du comité syndical

Séance du 02 avril 2021

Date de la convocation : 25 mars 2021

Date d'affichage convocation : 25 mars 2021

Nombre de membres		Vote	
Membres afférents au Comité syndical :	43	Pour :	21
Membres en exercice :	43	Contre :	0
Membres présents :	12	Abstention :	0
Membres ayant donné procuration :	9		

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN et le vendredi 02 avril, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte "Entre Pic & Etang" se sont réunis à 17 heures 30 à Lunel-Viel, sous la présidence de Monsieur Fabrice FENOY, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code Général des Territoriales.

N°2021-04-16

Objet de la délibération :

**Commission Consultative
des Services Publics Locaux
(CCSPL) : désignation des
représentants d'associations
d'usagers**

Présents :

CC Pays de Lunel : FENOY Fabrice, BOISSON Jérôme, BENIATTOU Nouredine

CC Grand Pic St Loup : CAPUS Georges, SENET Laurent

CA Pays de l'Or : CARLIER Michel

CC Rhony, Vistre, Vidourle : ROUSSEAU Antoine

CC Pays de Sommières : ANDRIUZZI Jean-Michel, THEROND Alain

CC Terre de Camargue : PENIN Olivier, FELINE Thierry

Commune de Lunel-Viel : BILLET Eric

Avaient donné procuration : MATHERON Françoise à CAPUS Georges, ANTOINE Pierre à SENET Laurent, LIBES Pierre à CARLIER Michel, Brice BONNEFOUX à CARLIER Michel, GRAS Philippe à ROUSSEAU Antoine, BERNARD Claude à PENIN Olivier, FOUREL Arnaud à FENOY Fabrice, DUMAS Alex à ANDRIUZZI Jean-Michel, MARTINEZ Pierre à THEROND Alain

Secrétaire de séance : SENET Laurent

Par délibération n°2021-04-13 du 02 avril 2021, le Comité Syndical a procédé à la création d'une commission consultative des services publics locaux, fixé sa composition, et désigné les représentants de l'assemblée délibérante.

Il convient maintenant de désigner les représentants d'associations d'usagers.

Pour rappel, la commission consultative des services publics locaux, prévue par l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales, a pour mission d'examiner chaque année :

Le rapport établi par le délégué de service public ;

Les rapports sur le prix et la qualité des services publics de traitement des déchets ;

Le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Elle émet également un avis sur tout projet de création de régie dotée d'une autonomie financière ou sur tout projet de contrat de partenariat, avant la délibération de l'assemblée délibérante.

Présidée par le Président ou son représentant, la CCSPL du Syndicat Mixte Entre Pic et Etang est composée :

- De 5 membres de l'assemblée désignés en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- De 8 représentants d'associations locales, concernées par les domaines d'intervention et désignés par l'assemblée.

Il est proposé, au regard de ces éléments, de désigner les représentants de 7 associations locales suivantes :

- Le(la) Président(e) ou son(sa) représentant(e) de l'association « Lunel-Viel veut vivre »
- Le(la) Président(e) ou son(sa) représentant(e) de l'association « CIDES 34 »
- Le(la) Président(e) ou son(sa) représentant(e) de l'association « Melgueil Environnement »
- Le(la) Président(e) ou son(sa) représentant(e) de l'association « AGIR (Pour la Transition Écologique) »
- Le(la) Président(e) ou son(sa) représentant(e) de l'association « Calade »
- Le(la) Président(e) ou son(sa) représentant(e) de l'association « UFC Que Choisir »
- Le(la) Président(e) ou son(sa) représentant(e) de l'association « CLCV Pays sommiérois »
- Le(la) Président(e) ou son(sa) représentant(e) de l'association « ADEIC »

Le Comité syndical, son Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de désigner comme membres représentants les associations locales :
- Le(la) Président(e) ou son(sa) représentant(e) de l'association « Lunel-Viel veut vivre »
- Le(la) Président(e) ou son(sa) représentant(e) de l'association « CIDES 34 »
- Le(la) Président(e) ou son(sa) représentant(e) de l'association « Melgueil Environnement »
- Le(la) Président(e) ou son(sa) représentant(e) de l'association « AGIR (Pour la Transition Écologique) »
- Le(la) Président(e) ou son(sa) représentant(e) de l'association « Calade »
- Le(la) Président(e) ou son(sa) représentant(e) de l'association « UFC Que Choisir »
- Le(la) Président(e) ou son(sa) représentant(e) de l'association « CLCV Pays sommiérois »
- Le(la) Président(e) ou son(sa) représentant(e) de l'association « ADEIC »

**Le Président,
Fabrice FENOY**

